

Aide à l'immobilier d'entreprise

CC TERROIR DE CAUX

Présentation du dispositif

Soutenir les projets d'investissements immobiliers des établissements situés sur le Terroir de Caux.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux entreprises industrielles, artisanales, commerciales, touristiques ou de services.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- l'achat de terrains et les frais d'acquisition,
- les travaux de VRD intérieurs à la parcelle,
- les travaux de construction immobilière ou l'achat d'immeubles existants, etc.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention à hauteur de :

- 12,5% pour les projets supérieurs compris entre 100 000 € et 600 000 € HT plafonnée à 80 000 €,
- 5% pour les projets compris entre 10 000 et 100 000 € HT plafonnée à 5 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Toute demande doit faire l'objet d'un courrier adressé au Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Organisme

CC TERROIR DE CAUX

Communauté de Communes Terroir de Caux

- 11 rue de Dieppe
76730 BACQUEVILLE-EN-CAUX

Fichiers attachés

- [Modèle de lettre](#) (18/11/2024 - 83.4 ko)